



Addis Abéba, Éthiopie, B.P.: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'UNION AFRICAINE SE RÉJOUIT DU BON DÉROULEMENT DU RÉFÉRENDUM CONSTITUTIONNEL EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE ET MET EN GARDE LES ACTEURS CENTRAFRICAINS QUI CHERCHENT À ENTRAVER L'ABOUTISSEMENT DE LA TRANSITION

Addis Abéba, le 18 décembre 2015: La Présidente de la Commission de l'Union africaine (UA), Dr. Nkosazana Dlamini-Zuma, se félicite de la tenue réussie du référendum constitutionnel qui a eu lieu en République centrafricaine (RCA), les 13 et 14 décembre 2015. Ce référendum marque une étape cruciale dans la transition en cours en RCA, qui a été prorogée jusqu'au 30 mars 2016 par le Sommet des chefs d'État et de Gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), tenu à Libreville le 25 novembre 2015.

La Présidente de la Commission salue le courage et l'engagement du peuple centrafricain en faveur du parachèvement de la transition dans les délais prévus, par la tenue, le 27 décembre 2015, du premier tour des élections couplées présidentielles et législatives, un deuxième tour devant éventuellement avoir lieu le 30 janvier 2016. Elle relève, à cet égard, que près de 2 millions de Centrafricains, soit 95% du corps électoral estimé, se sont inscrits sur les listes électorales, manifestant ainsi leur désir profond d'ouvrir une nouvelle page dans l'histoire mouvementée de leur pays. Elle félicite les autorités de transition pour leur contribution à la bonne tenue du référendum. Elle rend hommage à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en RCA (MINUSCA), pour l'appui remarquable apporté en vue du déroulement réussi du référendum. Elle réitère le plein soutien de l'UA à la MINUSCA dans l'accomplissement de son mandat.

La Présidente de la Commission condamne fermement les tentatives criminelles et vaines d'éléments anti-Balaka et des ex-Seleka appartenant au "Front populaire pour la Renaissance de la Centrafrique (FPRC)" pour empêcher les Centrafricains de voter et saper les efforts de promotion de la paix et de la réconciliation en RCA. Elle condamne, tout aussi fermement, les attaques contre le personnel de la MINUSCA et les actes d'incitation à la violence par ces groupes armés. Elle exprime le rejet total par l'UA de la déclaration faite par le FPRC annonçant la création d'une prétendue 'République de la Logone'. Elle souligne que cette déclaration est nulle et de nul effet, et que ses auteurs auront à répondre de leurs actes qui constituent une menace à l'unité et à l'intégrité territoriale de la RCA. Elle exhorte le Conseil de sécurité, conformément à sa résolution 2196 (2015), à assumer pleinement ses responsabilités, en prenant toutes les mesures requises contre tous ceux qui menacent la recherche de la paix et de la réconciliation en RCA, y compris en tentant de remettre en cause l'unité et l'intégrité territoriale de la RCA.

La Présidente de la Commission renouvelle l'appui de l'UA aux autorités centrafricaines, ainsi que son engagement à aider à l'aboutissement de la transition en cours. Elle appelle la communauté internationale à continuer à accompagner les autorités et le peuple centrafricains, y compris dans la période qui suivra les élections, de manière à consolider les acquis obtenus de haute lutte et à restaurer durablement la paix, la sécurité et la stabilité en RCA.